

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER  
DE LA CSSF

N°148

Mai 2013



### RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté cinq nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

#### Surveillance prudentielle, gestion des risques et base de données

Chris DIEDERICH

#### Agrément et surveillance de la vie des OPCVM

Céline CAM

#### Département juridique

Bruno MARTINS

Stéphane HARMELIN

#### Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Eugénie MAUBERT

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 457 agents au 10 mai 2013, dont 232 hommes et 225 femmes.

### ACTUALITES

#### ■ GROUPE DES PARTIES INTERESSEES D'AEAPP (EIOPA STAKEHOLDER GROUPS) – PROCESSUS DE SELECTION

##### Communiqué urgent

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) lance un appel à manifestations d'intérêt concernant la constitution des groupes de parties intéressées de l'AEAPP, à savoir le **Groupe des parties intéressées à l'assurance et la réassurance (IRSG)** et le **Groupe des parties intéressées aux pensions professionnelles (OPSG)**, suite à l'expiration de leurs mandats dans le courant de cette année.

Les groupes de parties intéressées sont constitués en vue de faciliter la consultation des parties intéressées dans des domaines relevant des missions de l'AEAPP.

Les membres de l'IRSG, au nombre de 30 au total, sont des personnes désignées pour représenter de manière proportionnée les entreprises d'assurance et de réassurance ainsi que les intermédiaires du secteur des assurances déployant leurs activités au sein de l'Union européenne, des représentants de leurs employés, des consommateurs, des utilisateurs des services d'assurance et de réassurance, des représentants des PME et des représentants des associations professionnelles à prendre en considération. Au moins cinq membres sont des universitaires indépendants de premier plan.

Les membres de l'OPSG, au nombre de 30 au total, sont des personnes désignées en vue de représenter de manière proportionnée les organismes compétents en matière de pensions professionnelles déployant leurs activités au sein de l'Union européenne, des représentants des employés, des représentants des bénéficiaires, des représentants de PME et des représentants des associations professionnelles à prendre en considération. Au moins cinq membres sont des universitaires indépendants de premier plan.

Le délai pour le dépôt des candidatures est le 23 juin 2013, 23 heures 59, heure de Paris.

Les appels à manifestations d'intérêt ainsi que les documents de candidature (en anglais uniquement) sont disponibles sur le site internet de l'AEAPP, au moyen du lien suivant : <https://eiopa.europa.eu/about-eiopa/organisation/stakeholder-groups/stakeholder-groups-selection-process-2013/index.html>

Le processus de sélection et d'approbation des membres des groupes de parties intéressées doit débiter à la fin juin et aboutira à la désignation des membres des groupes de parties intéressées par le conseil des superviseurs de l'AEAPP en septembre 2013. La décision sera ensuite communiquée à tous les candidats. Après acceptation de leur désignation par les candidats, la composition des deux groupes de parties intéressées sera rendue publique par l'Autorité.

Les premières réunions des groupes de parties intéressées dans leur nouvelle composition sont prévues pour octobre 2013 : celle de l'IRSG le 22 octobre et celle de l'OPSG le 24 octobre. Elles seront suivies par une réunion commune avec le Conseil des superviseurs de l'AEAPP le 26 novembre 2013.

### ■ REORGANISATION DE LA CSSF

#### Mise en place d'un nouveau service « SSM » (Single Supervisory Mechanism)

Avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013, un nouveau service appelé « SSM » (Single Supervisory Mechanism) a été mis en place au sein de la CSSF.

Le service SSM est rattaché à Monsieur Claude Simon, directeur. Le chef de service est Mme Christiane Campill, le chef de service adjoint est M. Vincent Thurmes.

Le service SSM « Single Supervisory Mechanism » a pour mission de prendre en charge la gestion du rôle de la CSSF en tant que membre de la nouvelle architecture de la surveillance prudentielle des banques dans l'Union européenne (SSM) fonctionnant sous l'égide de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de suivre les travaux de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) et du Conseil européen du risque systémique (ESRB) dans ce contexte.

Dans cette capacité il coordonne entre autres la contribution de la CSSF à la mise en place de la réglementation et au fonctionnement ultérieur du SSM via les comités et groupes de travail fonctionnant auprès de la BCE. Par ailleurs, il coordonne la coopération avec la Banque Centrale du Luxembourg dans le cadre du SSM.

Le service assure également une mission réglementaire et de coordination dans le domaine de la régulation des banques tant au niveau national qu'international.

Avec effet à la même date, les attributions et le personnel du service PST en matière de surveillance des SICAR ont été transférés au service Gestion des Fonds d'investissement alternatifs du métier OPC.

Le service PST est renommé « Organismes de titrisation et Fonds de Pension » (OTP).

#### Réorganisation de la supervision et réglementation du métier des OPC

Le département OPC a été scindé en six services spécifiques :

- **Service "International, réglementation et *enforcement*"**

Le Service "International, réglementation et *enforcement*" est chargé de traiter les questions qui se posent dans la gestion collective. Ainsi ce service est chargé de suivre la réglementation internationale en matière d'OPC, de sociétés de gestion et de gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et il représente la CSSF dans des

enceintes et groupes internationaux actifs dans ce domaine tels que notamment l'Investment Management Standing Committee (IMSC) au niveau de l'ESMA. Il assure la coordination de l'interprétation des aspects juridiques et participe à l'élaboration de propositions de textes légaux et des circulaires CSSF concernant le métier OPC. Par ailleurs, le service est en charge des réclamations et de l'*enforcement* ayant trait à des entités tombant dans la compétence d'un des services relevant du métier OPC.

- **Service « Agrément et surveillance de la vie des OPCVM »**

Le Service « Agrément et surveillance de la vie des OPCVM » est en charge des volets suivants :

- l'instruction des dossiers de demande d'inscription sur la liste d'un OPCVM relevant de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif
- l'instruction des dossiers de demande d'agrément de compartiments additionnels pour OPCVM existants relevant de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif
- la surveillance permanente de la vie des OPCVM relevant de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif à travers le traitement des significations de modifications opérées dans des OPCVM sur la liste relevant de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif
- du traitement des demandes de notification d'un OPCVM auprès des autorités compétentes d'un autre Etat membre de l'UE en vue de la commercialisation d'un OPCVM de droit luxembourgeois dans cet Etat
- du peuplement et de la maintenance de la base de données centrale des OPC
- du suivi des OPC en cours de liquidation.

L'octroi d'un agrément s'effectue après examen préalable de l'observation de toutes les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles qui concernent l'organisation et le fonctionnement des OPCVM.

Cet examen portera notamment sur la forme juridique de l'entité, sur le règlement de gestion ou les statuts, sur l'expérience et l'honorabilité des membres des organes dirigeants, sur les intervenants pressentis à l'égard du fonds comme p.ex. la société de gestion, la banque dépositaire, l'agent administratif, l'agent de registre et de transfert, le réviseur d'entreprises, les éventuels délégués mandatés et les conventions contractuelles qui les lient à l'OPCVM ainsi que sur le prospectus et le document d'information clé de l'investisseur.

La surveillance permanente de la vie des OPCVM consiste à vérifier le respect des obligations légales et réglementaires applicables en cas de modifications opérées dans un OPCVM en fonctionnement.

La surveillance permanente de la vie des OPCVM s'appuie également sur les conclusions d'analyses provenant de la surveillance prudentielle, de l'évaluation des méthodes de gestion des risques et de la surveillance macro-prudentielle en relation avec les OPCVM.

- **Service « Agrément et surveillance des gestionnaires de FIA, FIA, FIS et SICAR ne se qualifiant pas de FIA »**

Le service est en charge : de l'agrément et de la surveillance des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs tombant dans le champ d'application de la loi luxembourgeoise transposant la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds

d'investissement alternatifs ; de l'agrément et de la surveillance des FIA (i.e. des OPC relevant de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après « OPC II ») ainsi que des fonds d'investissement spécialisés relevant de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après « FIS ») et des sociétés d'investissement en capital à risque relevant de la loi du 15 juin 2004 (ci-après « SICAR ») tombant dans le champ d'application de la loi luxembourgeoise transposant la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) ; de l'agrément et de la surveillance des FIS et des SICAR ne se qualifiant pas de FIA.

Le service est en charge d'instruire les demandes d'agrément en vue de l'exercice de l'activité de gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ainsi que des FIA, FIS et SICAR ne se qualifiant pas de FIA. L'octroi de l'agrément s'effectue après vérification des conditions légales.

Dans ce contexte, les vérifications portent notamment sur la forme juridique de l'entité, la qualité des dirigeants/initiateurs/actionnaires, l'honorabilité des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance, l'administration centrale, le dépositaire, les délégations opérées et le contrôle des documents comptables annuels par un réviseur d'entreprises agréé justifiant d'une expérience professionnelle adéquate.

La surveillance prudentielle des gestionnaires comporte notamment sur le contrôle du respect des dispositions légales et réglementaires, de l'exécution de contrôles sur place, de l'analyse des tableaux périodiques ainsi que des rapports du réviseur d'entreprises agréé, de la fonction de compliance et de l'audit interne.

La surveillance prudentielle des FIA, FIS et SICAR ne se qualifiant pas de FIA a pour objectif de vérifier leur respect avec la réglementation applicable. Elle ne se limite cependant pas au respect des textes légaux, mais s'étend au respect des contraintes que les FIA, FIS et SICAR ne se qualifiant pas de FIA s'imposent le cas échéant eux-mêmes, au-delà des prescriptions légales ou réglementaires, dans leur règlement de gestion ou dans leurs statuts, prospectus d'émission et conventions.

Par ailleurs, la surveillance prudentielle s'appuie, entre autres, sur l'analyse d'un reporting financier à remettre par les FIA, FIS et SICAR ne se qualifiant pas de FIA, sur l'organisation de contrôles sur place et sur l'examen et le suivi des rapports fournis par les réviseurs d'entreprises agréés.

### • **Service « Agrément et surveillance des sociétés de gestion d'OPC »**

Le service est en charge de l'instruction des dossiers d'agrément et de la surveillance des sociétés de gestion d'OPC soumises au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, c'est-à-dire des sociétés de gestion assurant la gestion d'OPCVM conformes à la directive européenne relative aux OPCVM.

En ce qui concerne les sociétés de gestion d'OPCVM pouvant bénéficier d'un passeport européen, les conditions d'agrément portent entre autres sur la bonne organisation administrative et comptable, les exigences de capital, l'honorabilité et l'expérience des organes dirigeants.

La surveillance prudentielle comporte notamment :

- le contrôle du respect des dispositions légales et réglementaires,
- l'analyse des tableaux périodiques, ainsi que des rapports du réviseur d'entreprises agréé et de l'audit interne,
- l'exécution de contrôles sur place.

- **Service « Surveillance prudentielle, gestion des risques et exploitation de la base de données »**

Le service « Surveillance prudentielle, gestion des risques et exploitation de la base de données » est en charge des volets suivants :

- la surveillance prudentielle en relation avec les organismes de placement collectif (OPC) tombant dans le champ d'application de la loi du 17 décembre 2010 et de la loi du 13 février 2007 ;
- l'évaluation des méthodes de gestion des risques mises en place par les OPC, sociétés de gestion et gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ;
- la surveillance macro-prudentielle en relation avec les OPC luxembourgeois ;
- l'exploitation de la base de données du métier OPC.

La surveillance prudentielle en relation avec les activités des OPC luxembourgeois se base sur l'analyse des rapports financiers, des rapports et appréciations fournis par les réviseurs d'entreprises agréés et des déclarations faites en relation avec la circulaire CSSF 02/77 ainsi que sur la conduite de missions de contrôle sur place.

L'évaluation des méthodes de gestion des risques repose à la fois sur les procédures de gestion des risques communiquées à la CSSF et sur les missions de contrôle sur place.

La surveillance macro-prudentielle, qui couvre également les analyses en relation avec le risque systémique potentiel lié aux activités des OPC, des sociétés de gestion et des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, exploite les renseignements financiers périodiques communiqués par les OPC de même que les autres données collectées par la CSSF, par exemple, au moyen de techniques d'enquête.

L'exploitation de la base de données du métier OPC concerne la production et la mise à disposition de l'ensemble des statistiques et données en relation avec les OPC luxembourgeois. Les différents services du métier OPC se basent sur ces statistiques et données pour l'accomplissement de leurs missions de surveillance respectives.

- **Service « Coordination des outils informatiques spécifiques du métier OPC » (OPC SI)**

Le service OPC SI est en charge de la l'initialisation, de la planification, de la coordination et de la gestion des requêtes et projets informatiques de tous les services du métier OPC. En outre, à l'intérieur des services du métier OPC et de la CSSF, il supporte d'un point informatique les services du métier OPC dans l'harmonisation de leurs tâches internes et en relation avec leurs rapports avec les intermédiaires.

Le service est particulièrement responsable pour les projets en relation avec la maintenance des systèmes de gestion électronique des documents ainsi que des applications qui ont trait aux bases de données de la CSSF et de leur évolution fonctionnelle selon les besoins exprimés par les services du métier OPC. Il est également en charge des relations avec les canaux de transmission. Le service collabore au projet de la mise en place et de la maintenance d'un portail pour la consultation et la transmission électronique des requêtes et données signalétiques relatives aux entités surveillées relevant de la compétence du métier OPC. Le service contribue au développement et à la mise en place du reporting prudentiel. Il assiste aux travaux de développements d'un archivage électronique d'un système électronique complet de gestion du courrier.

Pour l'exécution de sa mission le service OPC SI collabore étroitement avec le service informatique (« SYS ») de la CSSF.

## REGLEMENTATION NATIONALE

### ■ CIRCULAIRE CSSF 13/565

La circulaire modifie la circulaire CSSF 12/548 portant transposition des orientations de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF/ESMA) relatives à l'exemption pour les activités de tenue de marché et les opérations de marché primaire.

## SANCTIONS

### ■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article 148 (1) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectifs, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux administrateurs d'une société de gestion d'un fonds commun de placement pour non transmission de la lettre de recommandations de l'opc. Sur base de ce même article la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux administrateurs d'une société de gestion d'un fonds commun de placement pour non transmission du rapport sur la révision de l'activité de l'opc dans les délais légaux.

## AVERTISSEMENTS

### ■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE VERIM MANAGEMENT LIMITED

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse :

[http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection\\_consommateurs/Avvertissements/A\\_Verim\\_Management\\_070513\\_FR.pdf](http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avvertissements/A_Verim_Management_070513_FR.pdf)

## COMMUNIQUES DE PRESSE

### ■ PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF)

#### Communiqué de presse 13/20 du 3 mai 2013

Même si cela peut paraître surprenant par des temps aussi mouvementés, l'année 2012 semble avoir été pour la place financière de Luxembourg un instant de relative accalmie, peut-être un répit dans l'œil du cyclone.

En effet, le résultat opérationnel sous-jacent des banques établies sur la place est satisfaisant malgré une profitabilité en déclin et les différents types d'OPC luxembourgeois, y compris les fonds spécialisés et les SICAR, les fonds de pension et les véhicules de titrisation, ont réussi à augmenter assez sensiblement la somme des avoirs confiés à leur gestion. Cette bonne tenue du secteur financier dans son ensemble a aussi conditionné l'évolution des trois catégories de PSF, marquée de nouveau par l'arrivée de nombreux nouveaux acteurs et la disparition d'entités qui n'arrivent pas à atteindre la taille requise.

Pour le futur, les yeux sont essentiellement tournés vers la mise en œuvre de l'Union bancaire au niveau européen et sur l'importance d'asseoir le Luxembourg comme centre financier européen diversifié et doté d'un savoir-faire et d'une mentalité orientés vers l'international.

Les tendances en 2012 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

---

### **Volet international du travail de surveillance**

---

L'année 2012 a été marquée, d'une part, par l'intensification de l'activité des autorités de surveillance européennes EBA, ESMA et EIOPA en vue d'une harmonisation des réglementations et de la mise en œuvre de normes techniques de réglementation et d'exécution et, d'autre part, par la décision du Conseil européen d'établir un mécanisme de surveillance unique des banques dans la zone euro (Union bancaire). La coopération entre autorités de surveillance nationales au sein des collèges de superviseurs pour les groupes bancaires transfrontaliers a également mobilisé beaucoup de ressources au niveau de la CSSF.

---

#### **141 établissements de crédit**

**Somme des bilans : EUR 735,06 milliards**

**Résultat net : EUR 3.538 millions**

---

Le nombre des banques a diminué de deux unités pour s'établir à 141 au 31 décembre 2012. Cinq banques ont commencé leurs activités en cours d'année tandis que six banques ont arrêté leurs activités et une banque a fusionné avec une autre banque de la place.

La somme de bilan agrégée s'est élevée à EUR 735,1 milliards fin 2012, soit une baisse de 7,3% par rapport à 2011. Cette baisse est partagée par 53% des banques de la place, dont la majorité fait partie de groupes bancaires établis dans la zone euro. Les réductions d'activités s'inscrivent dans le contexte macroéconomique peu favorable en Europe et reflètent la nécessité pour les banques européennes d'adapter leurs structures bilantaires à leur capacité à gérer et à supporter leurs risques. En outre, une partie significative de la baisse du bilan agrégé est due à deux groupes bancaires suisses qui, par le biais du Luxembourg, avaient placé des montants conséquents de liquidités en euro auprès du Système européen de banques centrales. Par contre, la hausse de la somme de bilan de certaines banques s'explique notamment par une reprise des activités ou le développement de nouvelles activités. Dans ce dernier cas, les banques concernées sont généralement originaires d'un pays tiers à l'UE.

Le résultat net dégagé par le secteur bancaire luxembourgeois a atteint EUR 3.538 millions (+42,1%). Cette hausse est cependant à nuancer. En effet, elle s'explique uniquement par les résultats mitigés que le secteur bancaire luxembourgeois avait connus en 2011 dans le contexte de la crise de la dette souveraine européenne. Tout au long de l'année 2012, les revenus opérationnels sont restés orientés à la baisse et les frais généraux ont continué à augmenter. Il s'ensuit une perte de profitabilité du secteur bancaire luxembourgeois.

---

**318 PSF (109 entreprises d'investissement, 124 PSF spécialisés, 85 PSF de support)**

**Somme des bilans : entreprises d'investissement : EUR 3,62 milliards ; PSF spécialisés : EUR 9,46 milliards ; PSF de support : EUR 1,01 milliards**

**Résultat net : entreprises d'investissement : EUR 319,4 millions ; PSF spécialisés : EUR 360,1 millions ; PSF de support : EUR 35,8 millions**

---

Avec 22 nouvelles entités agréées en cours d'année, contre 26 abandons de statut, le nombre des PSF toutes catégories confondus a reculé en 2012. L'évolution nette en nombre est ainsi devenue négative pour les entreprises d'investissement (-7 entités) et les PSF de support (-3 entités) tandis que la tendance à la hausse du nombre des PSF spécialisés s'est maintenue avec +6 entités.

La somme de bilan agrégée des entreprises d'investissement a atteint EUR 3,62 milliards au 31 décembre 2012 contre EUR 2,63 milliards fin 2011. Cette hausse de 37,5% s'explique principalement par la croissance considérable de la somme de bilan d'une entreprise d'investissement agréée en 2010. La somme de bilan agrégée des PSF spécialisés a légèrement évolué à la hausse en passant de EUR 9,42 milliards fin 2011 à EUR 9,46 milliards fin 2012 (+0,40%). Il en va de même pour la somme de bilan agrégée des PSF de support qui a atteint EUR 1,01 milliards au 31 décembre 2012 contre EUR 0,91 milliards à la fin de l'année précédente (+10,7%).

Les résultats nets des entreprises d'investissement ont augmenté de 7,8% sur une année ce qui s'explique en grande partie par la hausse importante du résultat net d'un acteur tandis que la majorité des entreprises d'investissement a renseigné un résultat net stable comparé à l'année précédente. Le résultat net agrégé des PSF spécialisés a connu une croissance modérée de l'ordre de 2,0% vu que la plupart des PSF spécialisés ont renseigné des résultats nets soit constants, soit en légère hausse par rapport à 2011. Pour les PSF de support par contre, les résultats nets ont chuté de 19,1% en passant de EUR 44,3 millions à EUR 35,8 millions au 31 décembre 2012.

---

### 5 établissements de paiement

### 5 établissements de monnaie électronique

---

Le nombre des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique inscrits sur la liste officielle est en légère croissance dans un marché en développement qui cherche sa vitesse de croisière. La CSSF constate un intérêt certain de la part de plusieurs acteurs pour s'établir au Luxembourg dans ce créneau.

---

### 3.841 OPC

### 13.420 unités

### Patrimoine global : EUR 2.383,8 milliards

### 180 sociétés de gestion

---

En 2012, le secteur des OPC a connu une croissance des actifs nets gérés de 13,7% qui provient à raison de 42,8% des émissions nettes et à raison de 57,2% de l'impact positif des marchés financiers.

Le nombre des OPC a diminué de 0,1% (-4 entités) en cours d'année. Pris séparément, le nombre de fonds d'investissement spécialisés (FIS) a toutefois progressé de 8,1% (+111 entités). Les FIS représentent désormais 38,7% des OPC en termes de nombre ; en termes d'actifs gérés, leur part s'élève à 11,6%. En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 13.420 unités économiques était en activité au 31 décembre 2012 ce qui constitue un nouveau record.

Avec 180 entités en activité, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPC a augmenté d'une entité suite à six nouveaux agréments et cinq retraits dus principalement à la réorientation ou à la réorganisation des activités des sociétés mères concernées.

---

### 276 SICAR

### Somme des bilans : EUR 32,91 milliards

---

Le nombre des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) est resté stable par rapport à l'année précédente, les 24 nouveaux agréments en cours d'année étant contrebalancé par 24 retraits. La majorité des initiateurs des SICAR est d'origine française, suivis de ceux originaires de Suisse, d'Allemagne et du Luxembourg. En ce qui concerne la politique d'investissement, les SICAR ont une préférence pour le *private equity*.

---

### 32 organismes de titrisation agréés

---

Le développement lent, mais continu de l'activité de titrisation, du moins quant à son volet agréé et surveillé, se poursuit avec sept nouveaux organismes de titrisation agréés en 2012. En tenant compte de deux retraits, le nombre d'organismes de titrisation a donc progressé de cinq unités en cours d'année.

---

### 14 fonds de pension

---

Le secteur des fonds de pension a stagné en 2012 : suite à la liquidation volontaire d'un fonds de pension et vu qu'aucun nouveau fonds de pension n'a été agréé en cours d'année, le nombre des fonds de pension agréés est passé à 14 unités au 31 décembre 2012.

---

**Emploi total dans les établissements surveillés : 44.004 personnes**  
(dont banques : 26.537 personnes, entreprises d'investissement : 2.662 personnes, PSF spécialisés : 3.046 personnes, PSF de support : 9.016 personnes, sociétés de gestion : 2.743 personnes)

---

L'effectif total du secteur financier a progressé de 1,3%, soit de 576 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place.

L'emploi dans le secteur bancaire a reculé de 0,6% au cours de l'année 2012. Une partie de cette baisse s'explique par le transfert d'activités de gestion de fonds d'investissement vers le secteur des PSF. À l'instar des transferts d'activités observés en 2011, ce transfert d'activités n'a pas d'impact sur le nombre total de postes de travail dans le secteur financier, mais en modifie uniquement la répartition entre professionnels du secteur financier. Un autre facteur majeur expliquant la diminution de l'emploi bancaire consiste en la restructuration et consolidation continue des activités suite à des fusions et acquisitions. Enfin, les sept banques ayant cessé leurs activités en 2012 ont également contribué à la baisse au niveau de l'emploi bancaire. Cette baisse n'a pas été compensée par les créations d'emplois au niveau des cinq banques qui ont débuté leurs activités en cours d'année.

Le nombre d'emplois au niveau des entreprises d'investissement a augmenté de 10,4% alors que l'effectif des PSF spécialisés a reculé de 2,6%. À l'instar de ce qui a été expliqué ci-avant pour le secteur bancaire, ces évolutions résultent en grande partie de transferts d'activités entre différentes catégories de professionnels du secteur financier qui n'ont pas d'impact sur le nombre total de postes de travail dans le secteur financier.

L'effectif des PSF de support a augmenté de 3,9% en raison notamment de recrutements.

L'effectif des sociétés de gestion a augmenté de 9,2% en 2012 ce qui ne correspond pourtant pas à une création nette d'autant d'emplois nouveaux. En effet, même si des emplois nouveaux ont été créés en vue de renforcer l'environnement organisationnel au sein des sociétés de gestion, l'évolution positive au niveau de l'emploi s'inscrit majoritairement dans un contexte de réallocation de personnel entre entités du secteur

financier suite à des réorganisations et transferts d'activités au sein des groupes respectifs.

---

### **1.493 prospectus, prospectus de base et autres documents approuvés**

#### **660 émetteurs surveillés**

#### **0,95 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers**

---

Le nombre de dossiers introduits au Luxembourg pour l'approbation de prospectus à publier en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé a légèrement augmenté par rapport à 2011 (+3,25%).

La CSSF exerce la surveillance des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui ont le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la loi Transparence. Leur nombre atteint 660, dont 238 émetteurs luxembourgeois. La surveillance se traduit par un suivi général des informations réglementées à publier par les émetteurs et par l'*enforcement* de l'information financière, c'est-à-dire le contrôle de la conformité de l'information financière au cadre pertinent de présentation des informations, à savoir les référentiels comptables applicables.

En matière de surveillance des marchés et des opérateurs de marché, la CSSF a reçu en 2012 environ 0,95 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers qui permettent d'observer les tendances sur les marchés et de détecter d'éventuelles infractions. Dans le cadre de la loi relative aux abus de marché, la CSSF a ouvert deux enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours et a traité 61 requêtes initiées par des autorités étrangères.

---

### **Supervision publique de la profession de l'audit**

---

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2012, 68 cabinets de révision agréés et 219 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 55 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes et des autres missions qui leur sont confiées par la loi à titre exclusif, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la CSSF en tant qu'autorité de supervision.

---

### **610 réclamations de la clientèle**

---

En vertu de sa compétence spécifique en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 610 réclamations au cours de l'année passée dont la majorité (62%) a porté sur des problèmes concernant les services de paiement. Les réclamations liées au *private banking*, quoiqu'en léger recul, occupent la deuxième place avec une part de 11% du total des dossiers de réclamation traités par la CSSF.

---

### **448 agents**

#### **Frais de fonctionnement de la CSSF en 2012 : EUR 51,2 millions**

---

L'année 2012 a été marquée par le renforcement continu des ressources humaines de la CSSF (+42 agents) afin de faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, de la coopération entre autorités de surveillance, de la participation active aux travaux des instances internationales et, en général, de l'augmentation des volumes et de la complexité des

produits financiers. S'y ajoutent encore les nombreux contrôles sur place qui s'imposent comme un pilier important de la surveillance prudentielle exercée par la CSSF.

Le rapport d'activités 2012 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu), sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu). Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site Internet au cours du mois de juin 2013.

### ■ DISSOLUTION ET LIQUIDATION JUDICIAIRE : H CTG S.A. - NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

#### Communiqué de presse 13/19 du 2 mai 2013

Conformément à l'article 61 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé en date du 30 avril 2013 la dissolution et ordonné la liquidation de l'entreprise d'investissement de droit luxembourgeois H CTG S.A.. Cette liquidation fait suite au placement de la société H CTG S.A. sous le régime du sursis de paiement en date du 20 mars 2013.

H CTG S.A. est une entreprise d'investissement au sens de l'article 1er de la loi précitée et exerce les activités d'un conseiller en investissement, d'un courtier en instruments financiers, d'un commissionnaire et d'un gérant de fortunes, conformément aux articles 24, 24-1, 24-2 et 24-3 de la loi précitée.

Par le même jugement, Me Tom LOESCH, avocat à la Cour, a été nommé comme liquidateur. Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, 1<sup>er</sup> vice-président au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé comme juge-commissaire.

Conformément à l'article 61 (7) de la loi précitée, le jugement a arrêté le mode de liquidation de l'établissement.

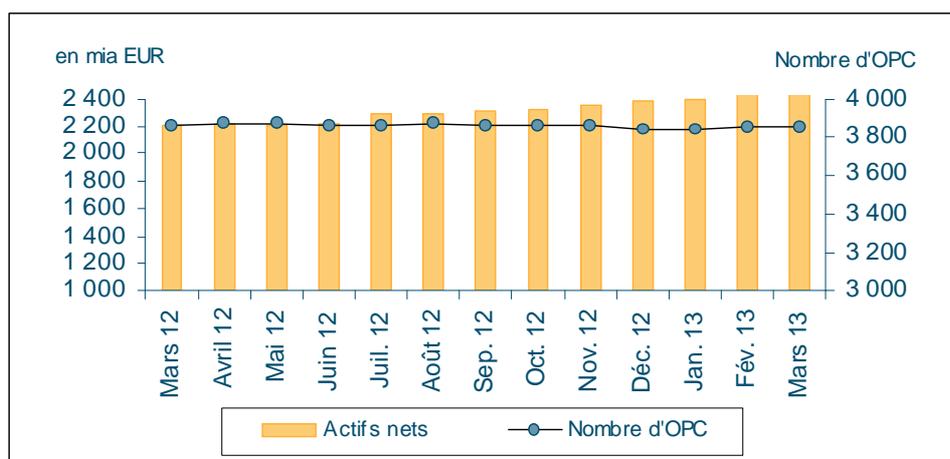
### ■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE FEVRIER 2013

#### Communiqué de presse 13/18 du 29 avril 2013

##### I. Situation globale

Au 31 mars 2013, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.528,920 milliards contre EUR 2.468,070 milliards au 28 février 2013, soit une augmentation de 2,47% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 14,06%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de mars une variation positive se chiffrant à EUR 60,850 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 22,215 milliards (+0,90%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 38,635 milliards (+1,57%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.854 par rapport à 3.849 le mois précédent. 2.483 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.154 compartiments. En y ajoutant les 1.371 entités à structure classique, au total 13.525 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de mars :

Les catégories d'OPC à actions ont pour la plupart terminé le mois de mars avec des gains de cours, à l'exception des OPC à actions de l'Europe de l'Est. Si la catégorie d'OPC à actions européennes n'a pu réaliser que de légers gains de cours en raison de la crise en Chypre, les catégories d'OPC à actions américaines et japonaises ont connu de fortes hausses grâce notamment à un accord politique trouvé aux Etats-Unis sur le report des coupes budgétaires, respectivement à l'annonce au Japon d'un programme de conjoncture et de la continuation de l'assouplissement monétaire. La catégorie d'OPC à actions du marché global a été soutenue par ces évolutions positives aux Etats-Unis et au Japon.

Au mois de mars, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

### Evolution des OPC à actions au mois de mars 2013\*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	3,01%	0,58%
Actions européennes	1,65%	0,32%
Actions américaines	5,59%	0,74%
Actions japonaises	6,41%	6,25%
Actions Europe de l'Est	-0,93%	-2,15%
Actions Asie	0,65%	0,56%
Actions Amérique latine	1,82%	-2,16%
Actions autres	1,41%	0,82%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Au niveau de la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, face aux événements en Chypre, une réduction des rendements pour les emprunts publics à haute notation de pays de la zone euro a pu être observée. Sur le marché des obligations privées, un développement à nouveau hétérogène par secteur et par pays s'est soldé en moyenne par des gains de cours. En somme la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a pu enregistrer des gains de cours pour le mois de mars.

La catégorie d'obligations libellées en USD a réalisé une évolution positive des cours au mois de mars due entre autres à l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR de 2,53%. Concernant les obligations d'Etat américaines, un léger fléchissement des rendements a pu être constaté en relation avec le maintien des mesures de politique monétaire expansives aux Etats-Unis.

Concernant la catégorie des obligations de marchés émergents, les primes de risque ont légèrement augmenté au mois de mars. Par contre, l'appréciation des devises des principales monnaies des pays émergents par rapport à l'EUR a compensé ce mouvement de manière à engendrer en somme une augmentation des cours.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital légèrement positif pour le mois sous revue.

### Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mars 2013\*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,32%	-1,70%
Marché monétaire en USD	2,53%	-2,72%
Marché monétaire marché global	1,01%	-1,18%
Obligations libellées en EUR	0,46%	-0,65%
Obligations libellées en USD	1,68%	-3,66%
Obligations marché global	0,98%	1,61%
Obligations marchés émergents	1,22%	1,75%
Obligations High Yield	1,72%	2,37%
Autres	1,29%	0,84%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

### OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mars 2013\*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	1,22%	1,91%
Fonds de Fonds	1,68%	2,47%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

### II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la loi de 2010 et des FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €
31/10/2012	1 820	1 860,241 €	563	199,842 €	1 485	269,566 €	3 868	2 329,649 €
30/11/2012	1 815	1 891,001 €	561	196,886 €	1 487	271,835 €	3 863	2 359,722 €
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €

### ■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 31 MARS 2013

#### Communiqué de presse 13/17 du 19 avril 2013

**La CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 1.275 millions d'EUR pour le premier trimestre de 2013. Par rapport à la même période de l'exercice 2012, le résultat avant provisions diminue ainsi de 9%.**

La diminution du résultat avant provisions trouve son origine dans le recul des revenus d'intérêts et dans la progression des frais de personnel.

Du côté des revenus, la réduction de la **marge d'intérêts** se poursuit depuis le premier trimestre 2009, date à laquelle cette marge s'élevait à presque 2 milliards d'EUR. La baisse intervient dans le contexte généralisé de la réduction des bilans bancaires et du niveau très bas des taux d'intérêt. Au 31 mars 2013, la baisse atteint 16,3% en comparaison annuelle. Pour les **revenus de commissions**, le premier trimestre 2013 se solde par une hausse de 5,1%. Cette progression résulte principalement des services d'administration et de gestion prestés par les banques luxembourgeoises à des fonds d'investissement.

Dans l'ensemble, les revenus du secteur bancaire tels que mesurés par le produit bancaire reculent de 3,4% sur un an. Parallèlement, les frais généraux progressent de 2,8% sous l'effet des **frais de personnel** qui augmentent fortement (+5,3%). La hausse des frais de personnel est due aux coûts liés aux mesures de réduction d'effectifs auxquelles procèdent certaines banques de la place.

La somme des développements susmentionnés se traduit par un résultat avant provision qui diminue de 9% en comparaison annuelle.

#### Compte de profits et pertes au 31 mars 2013

Postes en millions d'EUR	Mars 2012	Mars 2013	%
Marge d'intérêts <sup>1</sup>	1.394	1.167	-16,3%
Revenus de commissions	1.004	1.056	5,1%
Autres revenus nets	241	326	35,1%
<b>Produit bancaire</b>	<b>2.639</b>	<b>2.548</b>	<b>-3,4%</b>
Frais de personnel	666	702	+5,3%
Autres frais généraux	572	572	-0,1%
<b>Frais généraux</b>	<b>1.238</b>	<b>1.273</b>	<b>+2,8%</b>
<b>Résultat avant provisions</b>	<b>1.401</b>	<b>1.275</b>	<b>-9%</b>

<sup>1</sup> Y compris dividendes perçus sur les filiales

## STATISTIQUES

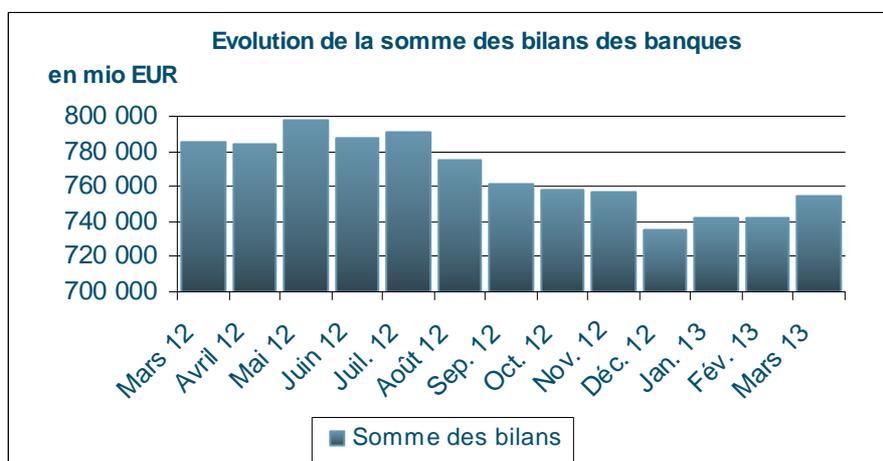
### ■ EMPLOI

Evolution de l'emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion



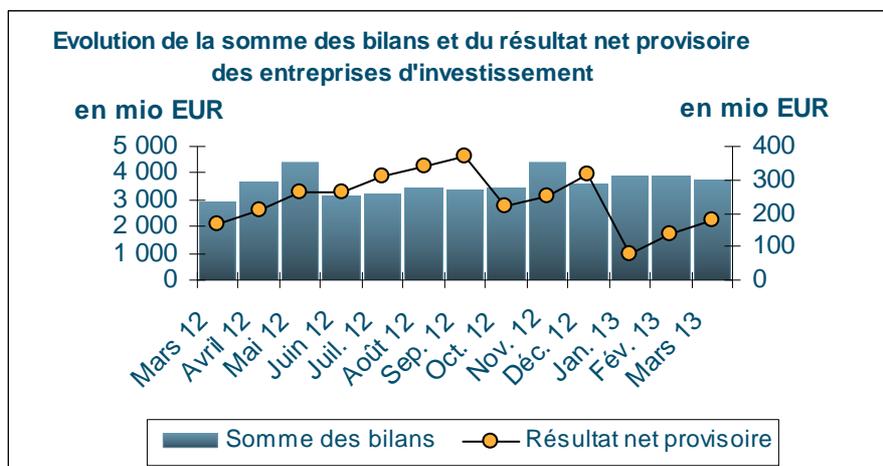
### ■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 mars 2013 en hausse



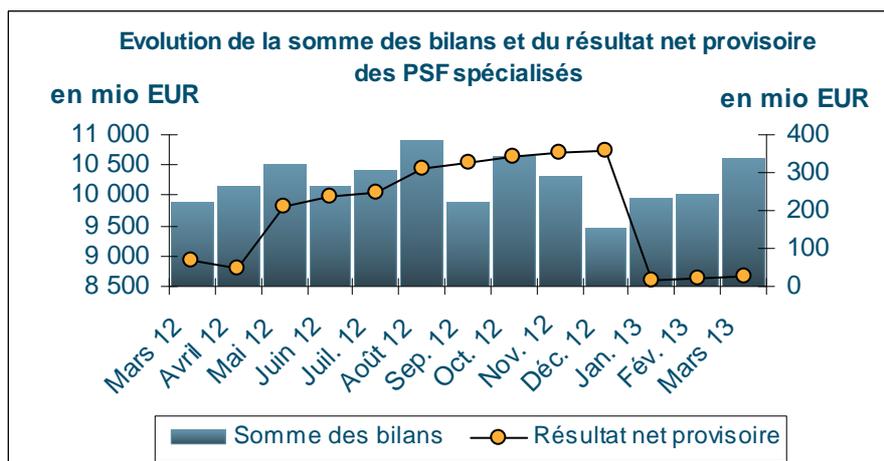
## ■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mars 2013 en baisse



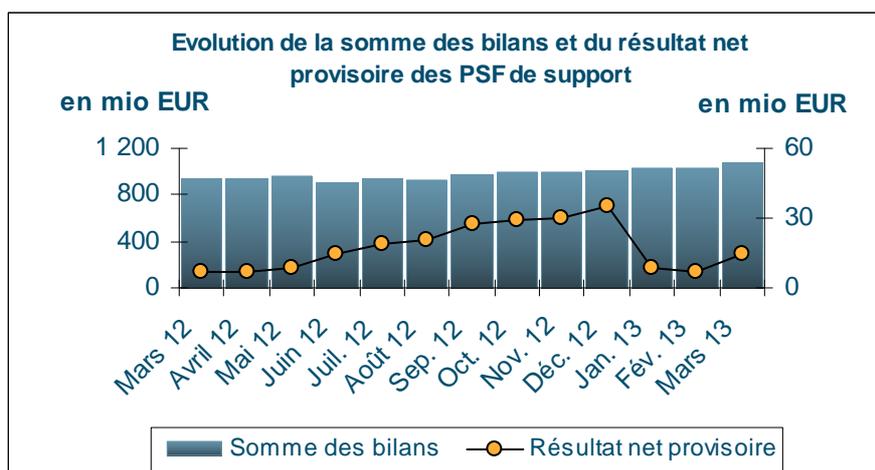
## ■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mars 2013 en hausse



## ■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mars 2013 en hausse



### ■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 avril 2013, 70 cabinets de révision agréés et 224 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 52 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

### ■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, deux SICAR ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), à savoir :

- MORINGA S.C.A., SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- EARLYBIRD DIGITAL EAST FUND 2012 SCA SICAR, 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

La SICAR suivante a été retirée de la liste officielle :

- EAST INVESTMENT S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Au 15 mai 2013 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 275 unités.

### ■ ORGANISMES DE TITRISATION ET FONDS DE PENSION

Au 14 mai 2013, 14 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 15 professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

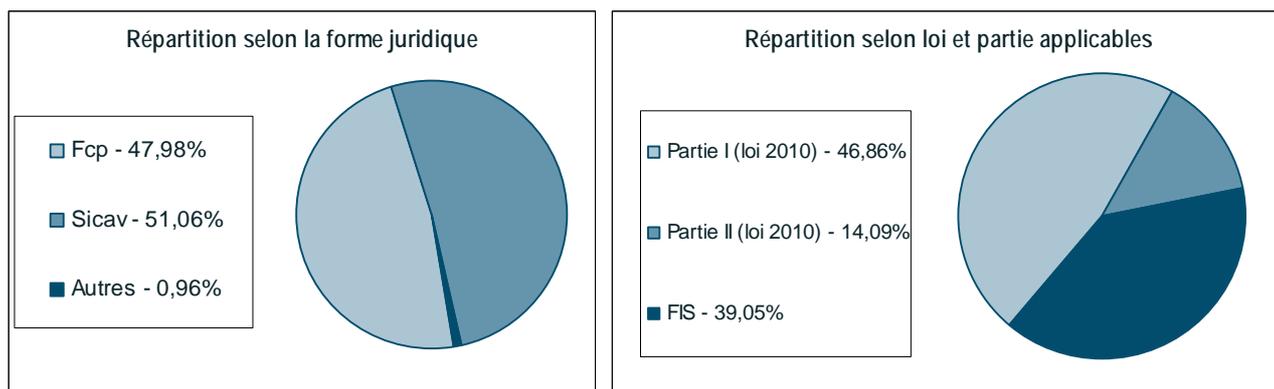
Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à 32 unités au 14 mai 2013.

## ■ STATISTIQUES OPC

### Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 31 mars 2013

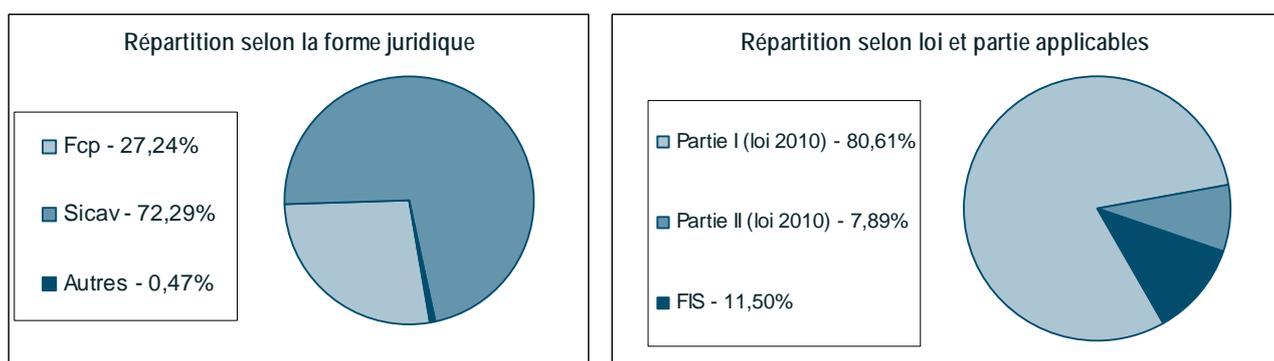
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

#### Nombre d'OPC



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	1 056	750	0	1 806
Partie II (loi 2010)	270	269	4	543
FIS	523	949	33	1 505
<b>TOTAL</b>	<b>1 849</b>	<b>1 968</b>	<b>37</b>	<b>3 854</b>

#### Actifs nets des OPC

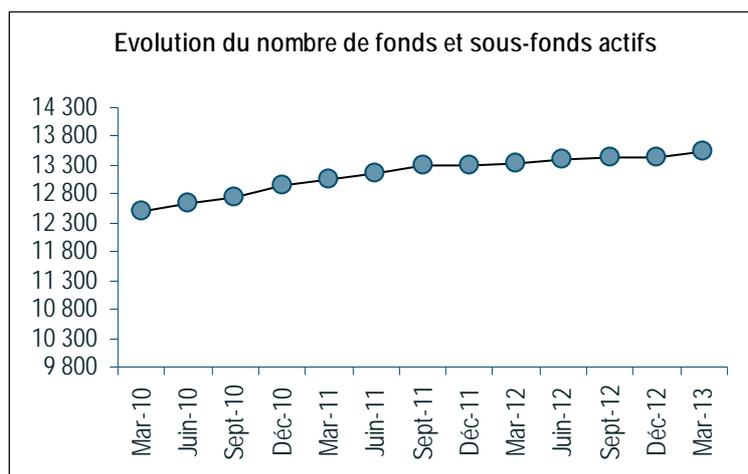


Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	485,074	1 553,506	0,000	2 038,580
Partie II (loi 2010)	80,848	117,764	0,944	199,556
FIS	122,838	156,966	10,980	290,784
<b>TOTAL</b>	<b>669,095</b>	<b>1 828,236</b>	<b>11,924</b>	<b>2 528,920</b>

## Origine des promoteurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	594,508	23,5%
Allemagne	391,788	15,5%
Suisse	374,932	14,8%
Grande-Bretagne	365,774	14,4%
Italie	192,285	7,6%
France	179,880	7,1%
Belgique	122,803	4,9%
Pays-Bas	52,036	2,1%
Luxembourg	52,024	2,1%
Suède	48,132	1,9%
Autres	154,758	6,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2 528,920</b>	<b>100%</b>

## Evolution du nombre d'unités



## Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	1 102,450
VM à revenu variable (**)	719,943
VM diversifiées (***)	479,468
Fund of funds (****)	163,759
Liquidités	5,533
Immobilier	26,644
Futures, options, warrants	16,412
Divers (*****)	14,711
<b>TOTAL</b>	<b>2 528,920</b>

(\*) dont 253,552 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(\*\*) dont 7,018 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,300 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

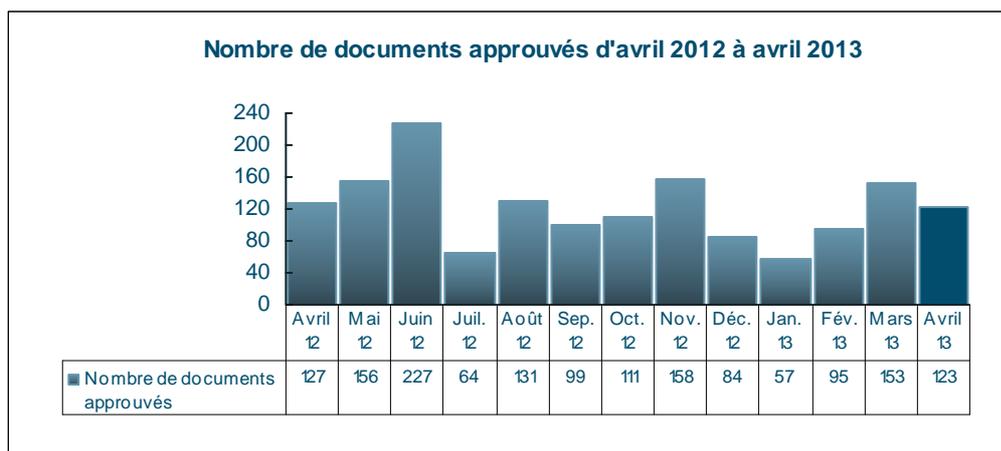
(\*\*\*) dont 3,687 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,555 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(\*\*\*\*) dont 0,547 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,016 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(\*\*\*\*\*) dont 0,146 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

### ■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

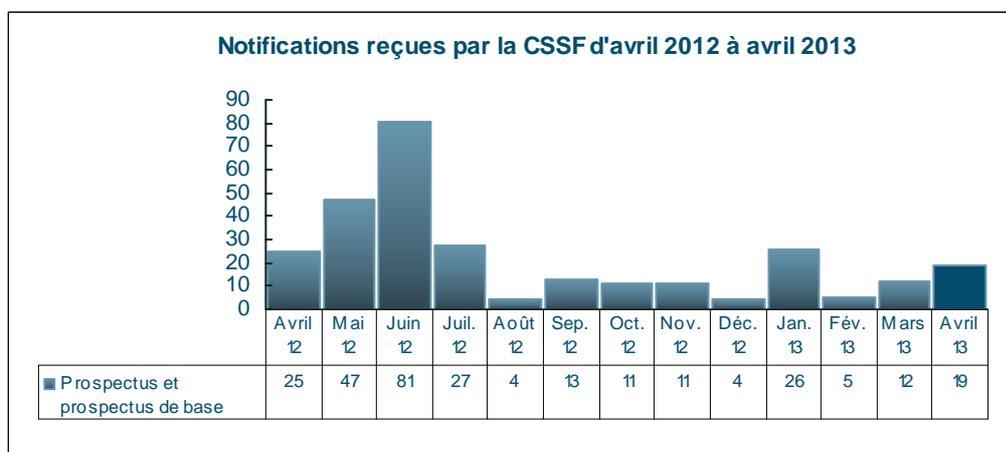
#### 1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois d'avril 2013, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 123 documents, qui se répartissent comme suit :

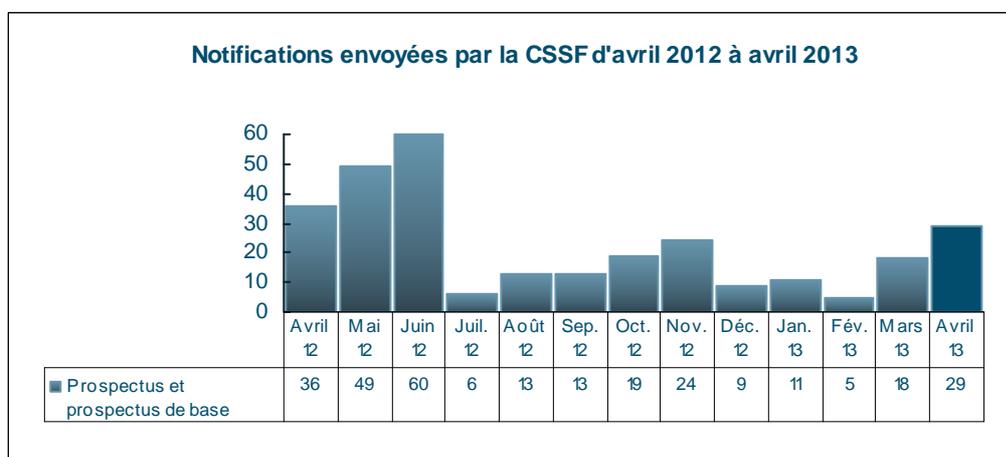
- prospectus de base : 33 (26,83 %)
- autres prospectus : 24 (19,51 %)
- documents d'enregistrement : 1 (0,81 %)
- suppléments : 65 (52,85 %)

## 2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'avril 2013, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 19 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 224 notifications relatives à des suppléments.

## 3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'avril 2013, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 29 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 39 notifications relatives à des suppléments\*.

\* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

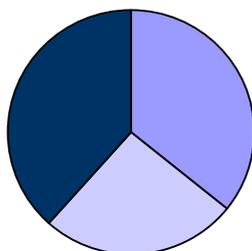
### ■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 3 avril 2013, quatre émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, neuf émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 13 mai 2013, 647 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

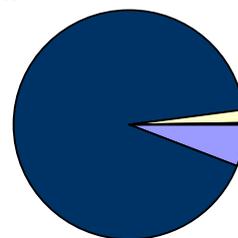
#### Répartition des émetteurs par pays

- Luxembourg : 36,94 %
- Espace Economique Européen : 30,45 %
- Pays Tiers : 32,61 %



#### Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

- Actions : 8,04 %
- Titres de créance : 90,73 %
- Certificats représentatifs : 1,08 %
- Warrants : 0,15 %



## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES BANQUES

#### Inscription :

**BEMO EUROPE – BANQUE PRIVEE**  
18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

#### Radiation :

**BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG**  
18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

#### Changements d'adresse :

**CATELLA BANK S.A.**  
Parc d'Activités, 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen  
(Boîte postale : B.P. 118 ; L-8301 Capellen)

**BANCO SAFRA S.A., LUXEMBOURG BRANCH**  
10-12, Boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

### ■ LISTE DES PSF

#### Elargissements de statut :

##### **MERRILL LYNCH EQUITY S.A R.L.**

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Statuts additionnels : agent teneur de registre, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier

##### **NAVAXX S.A.**

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

Statut additionnel : opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier

#### Radiations :

##### **H CTG S.A.**

6-8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Liquidation judiciaire en date du 30 avril 2013

##### **TRUST ALLIANCE LUXEMBOURG S.A.**

69, rue d'Iltzig, L-5231 Sandweiler

Liquidation volontaire en date du 17 avril 2013

#### Changement d'adresse :

##### **I.R.I.S. FINANCIAL SERVICES S.A.**

Bâtiment SolarWind, 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof

#### Changement de dénomination et de forme juridique :

EUROPEAN VALUE PARTNERS ADVISORS S.A R.L. est devenu

**EUROPEAN VALUE PARTNERS S.A.**

### ■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

#### Inscriptions :

##### **KINETIC PARTNERS (LUXEMBOURG) MANAGEMENT COMPANY S.À R.L.**

65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg

##### **LUXEMBOURG FUND PARTNERS S.A.**

2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

##### **REYL ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.**

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

#### Changements d'adresse :

##### **AXXION S.A.**

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

*Newsletter de la CSSF - édition du mois de mai 2013*

### **ROVERE SOCIETE DE GESTION S.A.**

6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

#### **Radiation :**

### **SEB ASSET MANAGEMENT S.A.**

4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

#### **Inscription :**

### **\* SEB ASSET MANAGEMENT S.A.**

4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

\* la société de gestion a obtenu l'agrément d'exercer des activités prévues par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

## ■ **LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010**

#### **Radiation :**

### **MIRABAUD FUND MANAGEMENT S.A.**

15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

## ■ **LISTE DES SICAR**

#### **Inscriptions :**

### **EARLYBIRD DIGITAL EAST FUND 2012 SCA SICAR**

7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

### **MORINGA S.C.A., SICAR**

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

#### **Radiation :**

### **EAST INVESTMENT S.C.A., SICAR**

20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

## ■ **LISTE DES FONDS DE PENSION**

#### **Changement de dénomination :**

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES PENSION FUND a changé sa dénomination en  
**RBC INVESTOR SERVICES PENSION FUND**

### ■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

#### Inscriptions :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Bayer Nordic SE	Finlande
IBL CQS S.r.l.	Italie
Mol Group Finance S.A.	Luxembourg
Refi-Immo-Logements-Lux	Luxembourg

#### Radiations :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
LCM II Ltd.	Îles Caïmans
LCM I Limited Partnership	Îles Caïmans
LCM II Limited Partnership	Îles Caïmans
Liberty Square CDO I Ltd.	Îles Caïmans
Morgan Stanley Capital (Cayman Islands) Limited	Îles Caïmans
Nicholas-Applegate CBO II Limited	Îles Caïmans
Nova CDO 2001, Ltd	Îles Caïmans
SPA CBO, LTD.	Îles Caïmans
Split 2 S.r.l.	Italie

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

#### **Inscriptions et radiations opérées pendant le mois de mars 2013**

#### Inscriptions :

Durant le mois de référence, les 26 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle:

- 1) **OPC partie I Loi 2010 :**
  - ASSENAGON CREDIT, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
  - COLEMAN STREET INVESTMENTS, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
  - CROSSFUND SICAV, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
  - DEKA-TREASURY AKTIENSTRATEGIE, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
  - FOORD SICAV, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
  - KEYLUX UMBRELLA, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
  - UNIEURORENTA CORPORATES DEUTSCHLAND 2019, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- 2) **OPC partie II Loi 2010 :**
  - AXA FRAMLINGTON US SELECT GROWTH FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 3) **FIS:**
  - AFS FUND, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
  - BARCLAYS ALTERNATIVES, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
  - BLUE LAKE SICAV-SIF, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - BUYASSE & PARTNERS PRIVATE INVESTMENTS FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
  - CAPMAN NORDIC REAL ESTATE FCP-SIF, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
  - CORNUM CAPITAL S.A., SICAV-FIS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
  - DMS PLATFORM SICAV-SIF, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
  - EFICAR FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
  - FONDACO LUX INTERNATIONAL PE FUND I, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
  - GLORIA CAPITAL SICAV-FIS, S.A., 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- IMMOBILIA FUND, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- INCUBATION CAPITAL I, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- IVG LUXEMBOURG S.A R.L. INTERNATIONAL INSTITUTIONAL FUND SCA SICAV-SIF, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- LGT (LUX) II, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- MUZINICH EUROPEAN PRIVATE DEBT FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- QWAZAR CAPITAL S.A., SICAV-FIS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- STAR FUNDS S.A., SICAV-SIF, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- TOTALCARE FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

### Radiations :

Les 21 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence:

#### **1) OPC partie I Loi 2010 :**

- ALLIANZ EURO PROTECT DYNAMIC III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- COMINVEST GREEN ENERGY PROTECT 3/2013, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FT RENDITE PLUS, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- GARANTIE PLUS 2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- MVM LUX SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- ROLLING PROTECT 1SI DJ EURO STOXX 50®, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- TC FONDS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- TOTAL RETURN PROTECT, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- UNIGARANTPLUS: DIVIDENDENSTARS (2013) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL AAA BOND STRATEGY, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VCH EMERGING MARKETS PROFITEURE, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

#### **2) OPC partie II Loi 2010:**

- BNP PARIBAS MONEY FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- LIFE ONE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- NORDEA MULTI MANAGER FUNDS, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- PALMER INVESTMENT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- VCH COMMODITY ALPHA, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

#### **3) FIS :**

- ARIPA FUND, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- CONVERTIBLE SECURITIES PLUS SI, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- LUX-INVESTMENT PARTNERS SICAV-FIS S.C.A., 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- VALUE OPPORTUNITIES FUND S.A., SICAV-SIF, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

### Retraits :

#### **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES**

- Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable BALUX CAPITAL S.C.A. SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés avec effet au 16 avril 2013 a été prise par la CSSF en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

#### **SICAR**

- Une décision portant retrait d'EAST INVESTMENT S.C.A, Sicar de la liste officielle des SICAR a été prise le 9 avril 2013 en vertu de l'article 13(2) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et lui a été notifiée en date du 11 avril 2013.

## PLACE FINANCIERE

### Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **141** (15 mai 2013) (↘ de 1 entité sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 754,166 milliards** (31 mars 2013) (↘ de 30,576 milliards sur un an)  
Résultat avant provisions : **EUR 1,27 milliards** (31 mars 2013) (↘ de 0,15 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :  
- Partie I de la loi 2010 : **1 812** (22 mai 2013)  
- Partie II de la loi 2010 : **541** (22 mai 2013)  
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 521** (22 mai 2013)  
TOTAL : **3 874** (22 mai 2013) (↘ de 2 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 528,920 milliards** (31 mars 2013) (↗ de 311,714 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **188** (30 avril 2013) (↗ de 10 entités sur un an)  
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **191** (30 avril 2013) (aucune variation)

Nombre d'entreprises d'investissement : **108** dont **11** succursales (15 mai 2013) (↘ de 6 entités sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 3,768 milliards** (31 mars 2013) (↗ de 865 millions sur un an)  
Résultat net provisoire : **EUR 182,992 millions** (31 mars 2013) (↗ de 12,156 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **122** (15 mai 2013) (↗ de 2 entités sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 10,618 milliards** (31 mars 2013) (↗ de 75 millions sur un an)  
Résultat net provisoire : **EUR 27,36 millions** (31 mars 2013) (↘ de 41,9 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **84** (15 mai 2013) (↘ de 4 entités sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 1,074 milliard** (31 mars 2013) (↗ de 128,14 millions sur un an)  
Résultat net provisoire : **EUR 15,70 millions** (31 mars 2013) (↗ de 8,23 million sur un an)

Nombre de fonds de pension : **14** (14 mai 2013) (↘ de 1 entité sur un an)

Nombre de SICAR : **275** (15 mai 2013) (↘ de 1 entité sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (14 mai 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **647** (13 mai 2013) (↘ de 27 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (15 mai 2013) (↗ de 1 entité sur un an)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **5** (15 mai 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **43 969 personnes** (31 mars 2013) (↘ de 77 personnes sur un an\*), dont :

- banques : **26 393 personnes** (31 mars 2013)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 765 personnes** (31 mars 2013)
- entreprises d'investissement : **2 675 personnes** (31 mars 2013)
- PSF spécialisés : **3 069 personnes** (31 mars 2013)
- PSF de support : **9 067 personnes** (31 mars 2013)

\*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

### Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF  
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 251-560  
E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)